Commune de
Val-de-Ruz

ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à la désignation de deux délégués au Comité directeur de la Fondation La Pomologie

Le Conseil communal de la Commune de Val-de-Ruz,

vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

vu le règlement sur le statut des membres du Conseil communal, du 18 février 2013 ;

vu le règlement général, du 14 décembre 2015 ;

sur la proposition de la cheffe du dicastère Bâtiments, énergie, social et RH,

arrête :

Désignation

Article premier :
Mme Anouk Arbona, conseillère communale, et M. Jean-Claude Brechbühler, conseiller communal, sont désignés délégués du Conseil communal au Comité directeur de la Fondation La Pomologie pour la législature 2024-2028.

Rôle

Art. 2 :
Une lettre de mission de portée générale par conseiller communal précise le rôle des personnes précitées au sein de l'organe susmentionné.

Entrée en vigueur

Art. 3 :
Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Abrogation

Art. 4 :
Le présent arrêté abroge toutes dispositions contraires, notamment l'arrêté relatif à la désignation de deux délégués au Comité directeur de la Fondation La Pomologie, du 17 juillet 2024.

Publication

Art. 5 :
Le présent arrêté sera inscrit au Recueil systématique de la Commune.

Val-de-Ruz, le 27 novembre 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président D. Geiser

Le chancelier P. Godat

Distribution (en original) à la Fondation La Pomologie et à la chancellerie